



EN DIRECT DU  
Comité  
Social  
et Economique

## CSE Ordinaire du Jeudi 25 Mars 2021

### CHARTRE TELETRAVAIL

Cette charte est validée par la direction générale en l'absence d'un accord télétravail valide à ce jour.

Son contenu ayant été modifié en cours de réunion nationale du CSEC le 24.03.2021, cela rend son étude impossible et donc son vote « non réglementaire ».

Les élus **SNU** Occitanie ont demandé et obtenu le report de son étude.

Le **SNU** ne manquera pas de faire valoir ses remarques notamment sur la responsabilité de l'établissement transférée à l'agent tant sur le plan de l'utilisation du matériel, que sur celui des conditions de travail ou « des auto-validations des normes électriques »...

### SITUATION SANITAIRE ET SECURITAIRE

382 fiches de signalement sécurité ont été recensées depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2021. Sur le mois de Mars nous avons eu 57 évènements sureté dont 23 graves. Le dispositif de vidéo protection et enregistrement est toujours en attente de validation de la DG. Il en est de même pour les enregistrements téléphoniques.

A ce jour, nous avons eu des déclarations d'intention de suicide de plusieurs agents. La CARSAT et la CSSCT vont travailler sur l'analyse de la situation et les pistes de solutions et de préventions.

Les services civiques bénéficient désormais de la protection fonctionnelle de Pôle Emploi.

La protection fonctionnelle est un droit des agents, elle doit être mobilisée au choix de l'agent qui se sent en danger ou en difficulté. Il est de la responsabilité de la Direction d'informer l'agent de son droit et de l'accompagner dans sa démarche de protection fonctionnelle.

Sur le Volet sanitaire les procédures de « vaccination sur le temps de travail » des personnes prioritaires est-elle prévue ?

La situation sanitaire s'aggrave comme par exemple dans le Gard mais est-ce que le plan PRA1 sera activé par la Direction ?

Le **SNU** demande une analyse du télétravail et du ressenti des agents car il semble que certains d'entre eux ne souhaitent pas y être jusqu'à 4 jours par semaine. Ils vivent très mal cette rupture du lien social.

Nous contacter : [syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr)



@SNUPEOCCITANIE



@snupeoccitanie

[www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie](http://www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie)



EN DIRECT DU  
Comité  
Social  
et Economique

## POLITIQUE SOCIALE ET PROMOTION

Deux ans après la mise en place de la nouvelle classification de droit privé et au lendemain de celle de droit public il est impératif d'analyser les évolutions de carrière des agents, l'évolution salariale, les impacts des différentes primes afférentes aux différents statuts et les impacts de ces classifications sur les processus de promotion ou de non promotion. Cette analyse sur les éléments 2019 permettra d'avoir une base de travail argumentée pour en faire des comparatifs en vue des études et travaux de la politique sociale sur les années 2020, 2021, 2022....

Les élus **SNU**, FO et CGT ont décidé de mettre en place **une expertise sur la politique sociale à Pole Emploi Occitanie** car les éléments fournis par la direction régionale sont insuffisants voir ne vont pas dans le détail mais sur une vision macro. La CFDT, la CGC et le SNAP se sont abstenus !

## Recrutement de 23 CDD sur 3 agences de notre région en QPV

*3 agences sont concernées en Occitanie (DEFM QPV égale ou supérieure à 35%) :*

**Alès Gardon (9 CDD), Toulouse Bellefontaine (7 CDD) et Toulouse Hippodrome (7 CDD)**

Dans le cadre d'un financement FSE, Pole Emploi Occitanie va recruter (démarrage Mi-Avril) des agents en CDD pour remplacer les conseillers détachés à ce type de suivi QPV via un portefeuille spécifique.

A ce jour nous n'avons pas connaissance du contenu de l'offre de service QPV, elle n'est pas écrite, elle s'appellera « **Renforcé +** » et ce sera aux équipes des 3 agences concernées de la mettre en place. A ce jour, les agences concernées n'ont pas débuté ces travaux.

**L'ORDRE DU JOUR DE CE CSE N'ETANT PAS EPUISE, IL FERA L'OBJET D'UNE CONTINUITE QUI EST PREVUE LE VENDREDI 2 AVRIL 2021**

*Visioconférence, le jeudi 25 mars 2021*

Nous contacter : [syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr)

 @SNUPEOCCITANIE

 @snupeoccitanie

[www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie](http://www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie)